



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2020

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Nadine DE LAJUDIE

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

Excusés : Rachel VITTE (pouvoir à Yves CRISTIN) Antoine SCHERMESSE SCHOFF (pouvoir à Nadine DE LAJUDIE)

Lors de la séance du **27 août 2020 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la salle des fêtes de Lent, a étudié les dossiers suivants :

- 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020.**
- 2. Rajout à l'ordre du jour** accepté à l'unanimité : demande d'aide financière au CCAS
- 3. Retrait de la délibération des délégués des syndicats des eaux et rivières** : Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu de la préfecture concernant la délibération désignant les délégués des syndicats. En effet les représentants des syndicats des eaux et rivières sont désignés par la CA3B sur proposition des communes. Il n'y avait donc pas lieu de prendre une délibération pour les nommer. De ce fait, le Préfet de l'Ain nous demande de retirer cette délibération. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de retirer la délibération n°20202307004-DE concernant la désignation des représentants des syndicats des eaux et rivières.
- 4. TARIFS DES SALLES COMMUNALES POUR ART FIT DANCE** : Le Maire informe l'assemblée que l'association « ART FIT DANCE » a formulé une demande de révision des tarifs suite aux nouveaux horaires d'occupation des salles communales. Les salles seront mises à disposition de l'association 2 jours par semaine
 - les mercredis de 18h à 21h30
 - les jeudis de 9h à 11h30Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE de mettre à disposition les salles communales pour l'association « ART FIT DANCE » les mercredis de 18h à 21h30 et les jeudis de 9h à 11h30.
FIXE le nouveau prix de la location sur la base d'un forfait de 95.70 € mensuel sur 10 mois à partir du 1^{er} septembre 2020
CHARGE le Maire d'émettre les titres correspondants.
- 5. Demande d'aide financière** : Le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de demande de participation financière pour frais de travaux d'adaptation d'un logement. Le dossier a été étudié et est suivi par Bourg Habitat. Le montant total des travaux s'élève à la somme de 5 148.47 € TTC. Différents organismes apportent des subventions pour un montant total de 4 748.47 €. Il reste à la charge du demandeur la somme de 400 €. Cet administré sollicite donc l'aide de la commune.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION,

DECIDE d'octroyer une aide de 400 € pour l'adaptation du logement concerné et versera cette aide à l'organisme propriétaire du logement.
CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

6. RIFSEEP

Le Maire informe l'assemblée que quatre délibérations ont été prises, le 10 mai 2016 créant le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, le 1^{er} septembre 2016 pour relever les montants de base annuel du groupe A1, le 2 juillet 2019 relevant les montants de base annuel des groupes B1 et C2, le 23 juillet 2020 d'étendre le RIFSEEP aux agents contractuels lorsqu'ils occupent un emploi permanent à partir du 1^{er} septembre 2020. Une omission a été faite concernant les bénéficiaires, les rédacteurs sont à rajouter.

7. TRAVAUX DE VOIRIE : les travaux sont en cours d'exécution

Dates des prochains conseils municipaux 2020 :
31 août, 24 septembre, 29 octobre, 26 novembre

Séance levée à 22h30